



République Française

Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51
www.ville-sausset-les-pins.fr

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le 17 04 26

ID : 013-211301049-20260415-AM2026_202-AR



ARRETE DU MAIRE N° 2026-202
permanent

Pôle : Administration générale

Délégation de fonction à Madame Aurélie GHIGHI
conseillère municipale

Nomenclature ACTES : 5.1

Le maire de la commune de Sausset-les-Pins,
VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-18 ;
VU la délibération N°2026-03-02 du conseil municipal en date du 29 mars 2026 fixant à huit le nombre d'adjoints au maire.

CONSIDÉRANT que le maire et ses adjoints sont tous titulaires d'une délégation,
CONSIDÉRANT que l'ampleur et la diversité des affaires communales rendent nécessaire une délégation de fonction aux conseillers municipaux.

ARRETE

Article 1 : Délégation de fonction

Madame Aurélie GHIGHI, conseillère municipale, reçoit délégation de fonction, sous la surveillance et la responsabilité du maire, dans le domaine suivant :

- Attractivité du territoire

Article 2 : Renonciation aux indemnités liées à l'exercice de la présente délégation de fonction

Madame Aurélie GHIGHI renonce expressément aux indemnités liées à l'exercice de la présente délégation de fonction.

Article 3 : Exécution

Le directeur général des services et le responsable de service de gestion comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le sous-préfet d'Istres, notifié à l'intéressée et publié sur le site de la ville.

Fait à Sausset-les-Pins, le 14 avril 2026

Notifié à l'intéressée le : 15/04/2026
Signature



Le maire,
Maxime MARCHAND